

L'an deux mil treize, le trente août, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 22 août 2013

Présents MM. BESSON Jean, BERCHET Marie, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MARCELO Brigitte, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, VARVIER Richard, TRUCHET Cécile.

Excusés : M. BALLEFIN Robert donne pouvoir à M. GAIFFIER Jean-Philippe, Mme BALAGUER Christine donne pouvoir à Mme BERCHET Marie, M. BOUCHÉ Christian donne pouvoir à M. BESSON Jean, Mme BUSTOS Christelle donne pouvoir à Mme MARCELO Brigitte, MICHALLET Damien donne pouvoir à Philippe DERDERIAN, M. Roger MILLY donne pouvoir à M. PEYAUD Jean-Marc

Monsieur Jean-Marc PEYAUD est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

## **1 – ACQUISITION D'UN TENNEMENT IMMOBILIER AU CHAFFARD Section E N° 663**

---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour réaménager le parking du chaffard, il est nécessaire d'acquérir la parcelle appartenant à Monsieur CARNEIRO section E N° 663 d'une superficie de 910 m<sup>2</sup> et comprenant une maison d'habitation de 100 m<sup>2</sup>. Une estimation du service des domaines a été délivrée le 18 juillet 2013.

Après plusieurs rencontres avec Monsieur CARNEIRO, un accord a été trouvé : Le prix de vente de l'ensemble de la propriété est fixé à 285 000 €. Monsieur CARNEIRO restera dans la maison d'habitation pendant la durée de construction de sa nouvelle maison. Le délai accordé ne pourra pas dépasser un an après la date de vente de la propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

## **2 – ACQUISITION TERRAIN ROUTE DES SORBIERES**

---

Dans le programme des travaux d'aménagement de la route des Sorbières le Conseil Municipal souhaite créer un parking et mettre en place un nouveau point d'apport volontaire pour le tri sélectif des emballages.

Cette opération nécessite l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 1098 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle section D N° 579 appartenant au GFR AGRIBONCE. Un document d'arpentage a été demandé au cabinet Ratelade et Petithomme de Lyon.

A la suite d'une rencontre avec les propriétaires le prix d'achat est fixé à 35 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

### 3 - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

---

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'admission en non valeur peut être demandée par le comptable public dès lors qu'il lui paraît qu'une créance est irrécouvrable.

L'irrécouvrabilité de la créance trouve son origine dans la situation du débiteur qui peut être insolvable, avoir disparu, ou dans l'abandon des poursuites à l'initiative du maire.

Il indique que l'admission en non-valeur est une mesure comptable qui ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à situation financière meilleure.

Il donne ensuite lecture de la lettre du Comptable, en date du 1<sup>er</sup> août 2013, qui lui propose de soumettre à la décision du conseil la validation d'une admission en non-valeur dont le montant total s'élève à 6.65 Euros. Ce montant correspond à la révision Du loyer du par Jessica MORELLON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur cette créance qui lui est présentée et qui s'élève à 6.65 Euros

### 4 – ACQUISITION BANDE DE TERRAIN ZONE ND

---

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de lotissement situé chemin des Pinsons, le Conseil Municipal dans sa séance du 26 octobre 2012 a décidé par un vote à bulletin secret d'acquérir une bande de terrain en zone ND section C N° 988 et 989. Cette bande d'une superficie de 38 ares et 64 centiares faisait partie du projet d'aménagement déposé par la société SNC le Clos de Revermont.

Faisant suite à cette décision, des contacts ont été pris avec cette société. Un accord a été trouvé : le prix de vente est fixé à 15 000 Euros.

Le service des domaines a été consulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

### 5 – DEMANDE DE SUBVENTION – BIBLIOTHEQUE HOPITAL PIERRE OUDOT

---

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de bibliothèque associative du centre hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin Jallieu sollicitant une subvention afin d'acheter des livres pour les malades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € à cette association.

### 6 – QUESTIONS DIVERSES

---

- ✓ Poste accueil Mairie : Départ d'Aurélie NARDY au 1<sup>er</sup> octobre 2013
- ✓ Courrier de la Préfecture de l'Isère relatif à la mise en conformité du PS avec le SCOT Nord-Isère
- ✓ Inauguration des locaux associatifs : le clos des marronniers et le local boules le 6/09

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22h00

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013 à 20h30**